

portant mise à la disposition du  
Ministre des Finances & des Affaires  
Economiques de personnel de l'Assis-  
tance Technique Française.--

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965
- VU le Décret n°106/PR du 30 Mars 1967 portant formation du Gouvernement
- VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement
- VU la loi 61-18 du 8 Juin approuvant les accords de coopération franco-dahoméenne
- VU la lettre de mise à la disposition du Gouvernement du Dahomey

□) E C R E T E

ARTICLE 1er.-Monsieur BARBIER Marcel, Inspecteur des Impôts de l'Assistance Technique Française est mis à la disposition du Ministere des Finances et des Affaires Economiques pour servir au Cabinet.

ARTICLE 2.-Monsieur BARBIER Marcel est chargé de la réorganisation des Services Fiscaux.

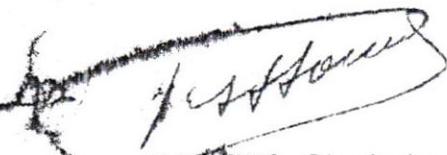
ARTICLE 3.-Le présent décret qui annule les dispositions du décret n° 130/PR/MFAE du 27 Avril 1967, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 16 MAI 1967

Par le Président de la République  
Le Ministere des Finances et  
des Affaires Economiques



B. BORNA



General Christophe SOGLO

AMPLIATIONS

Original .....	1	MFPT .....	2
JORD .....	1	CF-DC-DI ...	6
PR .....	2	Trésor.....	4
MAC .....	2	Ministères..	9
MFAE .....	7	Gde chanc...	1